

MODÈLE DU PROGRAMME CONTRE LA TOXICOMANIE EN MILIEU SCOLAIRE D'OTTAWA

Le modèle du programme contre la toxicomanie en milieu scolaire recommandé par la Coalition contre la toxicomanie chez les élèves d'Ottawa est un modèle de collaboration mettant en cause les écoles et les conseils scolaires, les organismes de lutte contre la toxicomanie, le personnel enseignant et les professionnels de l'encadrement des élèves, ainsi que les élèves et les parents. D'autres partenaires de la communauté, notamment le service de police et la santé publique, pourraient également en faire partie. Voici les principaux éléments du programme :

Équipe de l'école : Une équipe de base, dirigée par la directrice ou le directeur de l'école, est créée dans chaque école afin de travailler avec l'organisme de lutte contre la toxicomanie. La conseillère ou le conseiller en toxicomanie affecté à l'école fera partie intégrante de l'équipe. L'équipe réunit des représentants des services aux élèves et d'orientation, les administratrices et administrateurs, le personnel professionnel du conseil et d'autres intervenants, au besoin. L'infirmière ou infirmier en santé publique et la personne-ressource de l'école peuvent également assurer la liaison avec cette équipe. En guise de première étape, la conseillère ou le conseiller en toxicomanie assure la formation des membres de l'équipe de l'école dans le but de les aider à identifier et à aiguiller les élèves nécessitant une intervention en matière de toxicomanie.

Personnel de l'école : Outre la formation dispensée à l'équipe de base, la conseillère ou le conseiller en toxicomanie assurera également un service à tout le personnel de l'école afin de les sensibiliser davantage face aux enjeux liés à la toxicomanie et des les renseigner au sujet du programme. Il s'agit d'une étape importante à l'établissement d'une culture scolaire positive. La conseillère ou le conseiller sert également de personne-ressource accessible et de confiance pour le personnel au sujet des enjeux entourant la toxicomanie chez les jeunes.

Communauté : En consultation avec la directrice ou le directeur d'école, des présentations peuvent être faites par l'équipe de l'école et la conseillère ou le conseiller en toxicomanie auprès du conseil d'école et autres parents et partenaires de la communauté scolaire afin de les aider à comprendre le programme ainsi que ses avantages pour la communauté scolaire.

Élèves : Le programme vise à offrir à chaque école secondaire les services d'une conseillère professionnelle ou d'un conseiller professionnel en toxicomanie quatorze heures par semaine en moyenne. (Des dispositions sont en place afin que les élèves puissent continuer d'avoir accès à ces services pendant l'été.) Quoique la conseillère ou le conseiller passera la majorité de son temps à faire du counseling individuel auprès des élèves, y compris la communication avec leurs parents, la conseillère ou le conseiller pourra également être appelé à faire des présentations à l'ensemble de la population étudiante et à appuyer d'autres activités de prévention et d'éducation, au besoin. La conseillère ou le conseiller passe environ 75 pour cent de son temps à l'école, alors que le reste de son temps est passé dans les bureaux de l'organisme à faire du travail de suivi en rapport avec les cas.

Parents et famille : Les conseillères et conseillers en milieu scolaire assurent la communication avec les parents, et peuvent offrir des services aux parents à l'école. De plus, ils peuvent référer les parents d'élèves participant à du counseling en matière de toxicomanie vers des programmes d'éducation et de soutien offerts par les organismes.

Prévention et services d'approche : Les conseillères et conseillers en milieu scolaire peuvent également participer à des séances éducatives pour les parents et les partenaires avec un groupe d'écoles afin d'offrir des présentations aux plus jeunes élèves dans les années « de relève » (6^e à 8^e année).

Cueillette des données et partage de l'information : La conseillère ou le conseiller en toxicomanie et l'école suivent de façon collaborative l'évolution de la participation des élèves et des résultats. Toutes les politiques de confidentialité sont respectées, et les renseignements sont publiés sous forme anonyme seulement. Par l'entremise de leur organisme respectif, les conseillères et conseillers partagent également des renseignements quant aux pratiques exemplaires et aux tendances dans la collectivité.